

URBAYITI : GOUVERNANCE ET RESILIENCE URBAINES

Référence : EuropeAid/160872/DD/ACT/HT

EVALUATION INTERMEDIAIRE

TERMES DE REFERENCE



Durée du contrat	: [15/03/2022] – [15/05/2022]
Durée de la mission	: trente (30) jours de travail (consécutifs ou non)
Lieu de la mission	: Port-au-Prince, Département de l'Ouest, Haïti
Type de contrat	: Consultant ou firme nationale
Date limite pour la soumission des offres	: [31/01/2022]

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : procurementht@ht.goal.ie

I. CONTEXTE

En Haïti, les collectivités territoriales constituent l'administration la plus proche des citoyens et sans doute celle qui a le plus d'impact sur sa vie de tous les jours. La décentralisation importante de l'Etat, découlant de la constitution de 1987, a engendré la mise en place de structures proche des citoyens mais souvent déconnectées des ressources financières qui continuent à être concentrées au niveau ministériel.

Pour l'exercice fiscal 2018-2019, 55,7% des dépenses courantes du budget de l'Etat haïtien est alloué au paiement des salaires des employés de l'État., tandis que les montants alloués aux projets sociaux sont alloués en majorités aux ministères (MICT, MTPTC et MEF). Ainsi, les collectivités territoriales, particulièrement les communes et les sections communales, souvent bien conscientes des difficultés quotidiennes de leurs administrés n'ont que peu de réponses concrètes à leur apporter. En Haïti, la participation des communautés dans l'aménagement de leur territoire est faible, du fait notamment du sentiment de défiance et du manque de communication. L'engagement des citoyens s'exprime particulièrement par des manifestations souvent brutales car ils ne connaissent pas d'autres instances ou mécanismes pour être écouté.

Afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes de ces quartiers, le consortium GOAL-HAVEN propose de renforcer la participation active et effective de groupements de citoyens dans la gestion du développement urbain à travers un projet financé par l'Union Européenne pour une durée de trente-deux (32) mois (Aout 2019 – Mars 2022)

HAVEN, qui avait la responsabilité particulière d'implémenter le résultat 4 du projet, a cessé ses activités en Haïti en Juillet 2020.

A. Présentation de GOAL

Fondée en Irlande en 1977, GOAL est une organisation humanitaire internationale dédiée à soulager les souffrances des plus pauvres des pauvres. Travaillant actuellement dans 14 pays à travers le monde incluant Haïti, GOAL implémente ses projets et programmes avec le financement des gouvernements nationaux et des institutions internationales, comme l'Union Européenne et l'Organisation des Nations-Unies, et les associations caritatives, les fondations et les dons du public.

En Haïti, les interventions de GOAL ont débuté juste après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010. GOAL a particulièrement intervenu dans le domaine de la Résilience, Infrastructure, Développement Economique, Reconstruction, WASH etc.



B. Description du projet

L'objectif général dans lequel s'inscrit le projet est de contribuer à la Promotion d'une **gouvernance inclusive et informée** et à la participation des communautés dans la gestion de leur environnement.

Le projet est axé sur 4 résultats :

- **Résultat 1** : Les habitants des zones ciblées ont une meilleure compréhension des enjeux liés au développement urbain, une meilleure capacité à dialoguer, à faire valoir leurs droits et présenter leurs aspirations auprès des élus locaux ;
- **Résultat 2** : Des outils d'informations, de vulgarisation des enjeux du développement urbain et de communication avec les élus locaux sont en place, inclusifs et utilisés de manière adaptée et effective ;
- **Résultat 3** : Les espaces publics ciblés sont rééquipés selon les besoins et aspirations des usagers et des personnes vulnérables ;
- **Résultat 4** : Les acteurs économiques actifs dans les zones ciblées sont intégrés dans des structures de solidarité appropriées ;

Les activités identifiées et planifiées pour atteindre ces résultats sont les suivantes :

R1

- Cartographie des activités et enjeux sociaux, culturels et économiques au sein des espaces publics cibles, identification des différentes parties prenantes et dynamiques de pouvoir.
- Evaluations et analyses des besoins et barrières par rapport à la communication « à double sens » entre autorités locales et citoyens et formulations plan de développement des capacités.
- Formation et ateliers participatifs thématiques avec les autorités locales.
- Formations, ateliers, réunions avec les membres des plateformes communautaires et/ou les leaders communautaires, représentants des OCBs, etc. et développement d'un Agenda de plaidoyer.
- Mise en place des activités de plaidoyer et de dialogue définies dans l'Agenda et support aux plateformes communautaires.
- Exercice de redevabilité auprès des bénéficiaires de l'action par les acteurs responsable de la mise en œuvre.

R2

- Recensement et revue des différents outils existants en Haiti et dans la région et sélection de(s) outils le mieux adaptés pour le contexte de Port -au -Prince et des zones cibles en collaboration avec les autorités locales et les plateformes communautaires et/ou leaders communautaires (ex : outils digitaux, médias sociaux, audio, télévisuels, artistiques etc.)
- Développement/adaptation et mise en place du/des outils identifiés – phase de test - en collaboration avec les autorités locales et les plateformes communautaires et/ou leaders communautaires.
- Pilotage et évaluation des outils qui se sont montrés efficaces, adaptés et accessibles pour tous

R3

- Identification et sélection participative des micro -projets en collaboration avec les autorités locales et les plateformes communautaires et/ou leaders communautaires.
- Organisation et formation des groupes qui vont mettre en place les micro-projets (plateformes communautaires et/ou OCBs, groupes de jeunes organisés etc.).
- Support technique et financier à des actions citoyennes.
- Installation/facilitation de services publics et d'équipements d'espace publics cibles, Action de sensibilisation.

R4

- Renforcement des groupes communautaires et économiques au travers de la formation et de la sensibilisation sur les enjeux de gestion urbaine.
- Support aux opérateurs de micro-entreprises et des marchands dans la modernisation de leurs activités économiques.
- Renforcement et /ou la formation des groupes de solidarité pour les opérateurs de micro-entreprises et des marchands de rue.

- Renforcement des groupes communautaires et économiques au travers de la formation et de la sensibilisation sur les enjeux de gestion urbaine.

II. OBJECTIF(S) DE L'ÉVALUATION

L'objectif général de cette étude est d'évaluer l'état d'avancement du projet à mi-parcours. Plus spécifiquement, l'évaluation doit s'attacher à apprécier les aspects suivants :

- 1) Déterminer si la conception du projet répond aux besoins identifiés et évaluer dans quelle mesure le projet est mis en œuvre pour répondre à ces besoins ;
- 2) Identifier les progrès accomplis vers les buts / impacts / objectifs / résultats à long terme du projet guidés par les critères ODEC du CAD, en particulier à ce stade en se concentrant sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience.
- 3) Formuler des recommandations en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet et maximiser l'atteinte des résultats envisagés d'ici mars 2022.

III. CHAMPS ET CRITÈRES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation est soumise aux critères du Comité d'Assistance au Développement (DAC) : cohérence, pertinence, efficience, efficacité et durabilité. Elle doit prendre en compte les objectifs, les résultats et les indicateurs mentionnés dans le cadre logique du projet. Elle devra examiner les standards et la qualité des biens et des services produits par ce projet, selon l'opinion des bénéficiaires, des équipes techniques et de gestion de GOAL et d'autres personnes ressources.

Une liste est fournie ici à titre indicatif et non exhaustive :

Cohérence :

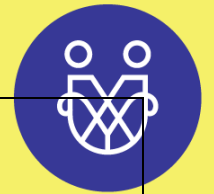
- Evaluer la cohérence du projet avec les politiques et stratégies nationales et les capacités (et motivations) nationales en matière de développement / aménagement urbain et de gestion des risques et désastres.
- Evaluer la cohérence du projet avec les autres programmes GOAL, la stratégie de la mission, son mandat, ses principes et son positionnement.

Pertinence :

- Evaluer la pertinence de l'action, de l'approche et des stratégies d'intervention adoptées, et des mécanismes de gestion/coordination du projet, au regard du contexte, des besoins du groupe cible et capacités du consortium à mener cette action ;
- Les objectifs de résultats, activités et stratégies d'intervention ont-ils été correctement définis, étaient-ils réalistes et adaptés au contexte ?
- Dans quelles mesures ces objectifs et stratégies développés (partenariats, participation communautaire, etc.) sont-ils toujours valides ? Quelles adaptations faut-il envisager pour tenir compte des évolutions éventuelles ?
- Dans quelles mesures le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension a-t-il pris en compte des aspirations de la communauté et des autorités locales ? Evaluer leur degré d'appropriation/d'adhésion à cet outil ;

Efficience :

- La mise en œuvre des activités est-elle efficiente par rapport à leur coût ?
- Les mécanismes de gestion et de coordination du projet sont-ils efficaces (en temps et vis-à-vis des ressources humaines et financières dédiées) ?
- Les activités sont-elles mise en œuvre dans les meilleures conditions d'efficience au vu des autres possibilités existantes ?

**Efficacité :**

- Evaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés sur la période ;
- Dans quelles mesures les activités achevées à date et en cours contribuent-elle à l'atteinte des résultats attendus du projet ? Les travaux d'infrastructures et les activités de développement économique en particulier contribuent-elles, à ce stade, à l'amélioration des conditions de vie des habitants ?
- Dans quelles mesures les interventions contribuent-elle à renforcer la résilience du quartier et des ménages face aux risques et désastres ?
- Quelle a été la plus-value des départements « support » (Conseillers techniques, Finance, Logistique, Monitoring & Evaluation) pour contribuer à la bonne mise en œuvre (en temps et en qualité) de la première phase du projet ? Cette implication était-elle optimale au regard des enjeux identifiés ?
- Dans quelles mesures les partenariats développés (institutions nationales, organisations locales ou internationales, etc.) ont-ils contribué, facilité ou entravé la mise en œuvre des activités clés du projet ?
- Dans quelles mesures le projet a-t-il capitalisé sur les différentes évaluations et leçons apprises issues des précédents projets de GOAL ?

Durabilité :

- L'après projet est-il réfléchi et anticipé ? Evaluer notamment les stratégies développées et mises en œuvre pour assurer la gestion et l'entretien des infrastructures au terme du projet, ainsi que l'appropriation des documents de planification urbaine par les institutions et les communautés ;
- Dans quelles mesures le projet contribue-t-il au renforcement des capacités des institutions locales ?

Aspects transversaux :

- Dans quelles mesures les objectifs du programme et la mise en œuvre des activités tiennent-ils compte des enjeux liés à : i) l'intégration des groupes vulnérables ; ii) l'implication des jeunes ; iii) au genre et notamment à l'implication des femmes.

IV. PRODUITS ATTENDUS - En Français

- 1) Rapport initial d'évaluation (5 pages), à soumettre avant **15 avril 2022**.

Le rapport initial doit être préparé et présenté au commanditaire durant la première semaine de la mission, par le consultant évaluateur. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations ;

- 2) Présentation PowerPoint des résultats intermédiaires (10 pages / slides) **22 avril 2022**.

- 3) Rapport intermédiaire (30 pages), à soumettre avant le **30 avril 2022**.

Le rapport doit être clair et synthétique, et inclure à minima les sections suivantes : Résumé, Méthodologie, Limites de l'évaluation, Analyse des résultats obtenus, Conclusions et Recommandations, Annexes (TdRs, chronologie de l'évaluation, liste des individus interrogés, outils de collecte utilisés, description des méthodes utilisées, résumé des résultats obtenus des enquêtes (si approprié), etc.

- 4) Rapport final (30 pages), à soumettre avant le **15 mai 2022**.

V. RESULTATS ATTENDUS – En Français

Au terme de cette évaluation, l'organisation doit disposer d'éléments claires pour la prise de décision. Dans les produits susmentionnés au point quatre (IV), l'évaluation intermédiaire devra fournir des informations concernant :

- L'état de la mise en œuvre du projet et des progrès réalisés par rapport aux différents objectifs retenus



- Les facteurs ayant influencé positivement ou négativement à tous les niveaux l'atteinte des objectifs du projet ;
- Le degré d'atteinte des objectifs ;
- Les résultats obtenus par rapport aux critères d'évaluation mentionnés ci-dessus.
- Les Forces, Faiblesses, Opportunités et Risques du projet ;
- Les stratégies de partenariat développées et leur efficacité ou non pour l'atteinte des objectifs ;
- La définition d'orientations claires, de suggestions ou de recommandations pertinentes et faisables (en termes d'objectifs à atteindre, d'actions à entreprendre, de partenariat à développer, etc.);
- L'identification et la documentation des enseignements qui en résultent en termes de bonnes ou de mauvaises pratiques ;
- L'opportunité et les modalités d'extension du programme existant, ainsi que les conditions de sa mise en œuvre efficace ;

VI. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'EVALUATION

Le consultant national détaillera dans le rapport initial l'approche méthodologique qui sera suivie pour la réalisation de la mission. Toutefois, le déroulement de la mission devrait comporter les étapes ci-après :

Consultation de la bibliographie existante : exploitation de toute la documentation produite dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Au cours de cette phase, la mission procédera à une revue documentaire qui consistera entre autres, à collecter les informations disponibles sur les approches, outils, et mécanismes de planification, de mise en œuvre et de suivi du projet ainsi que la documentation générée à l'occasion de l'exécution du projet. A cet effet une liste de documents obligatoires à considérer par la mission sera fournie au consultant sur cette base le consultant fournira une note méthodologique.

Approche participative : Il s'agit de l'organisation des réunions de travail avec les principaux acteurs et bénéficiaires sur les résultats du projet. Dans ce cadre, le consultant devra rencontrer des membres des communautés cibles, les partenaires, les autorités locales, les équipes du projet de GOAL et des départements « support ». (la liste des personnes à rencontrer est fournie ci-après).

L'évaluateur devra illustrer et documenter ses conclusions de la façon la plus précise et la plus explicite possible, à travers des analyses statistiques réalisées à partir des données quantitatives mises à disposition par le projet et tout autre support jugé pertinent par l'évaluateur.

A. Briefing et revue documentaire

Avant le travail de terrain, l'évaluateur devra prendre connaissance de la documentation clé (documents de projet, tels que les rapports intermédiaires, rapports d'activités, etc.) et assister à une séance de briefing-échange avec le Directeur Pays et les points focaux (techniques et supports) pertinents. Des séances d'information par téléphone peuvent être convenues à l'avance selon les besoins de l'évaluateur.

B. Personnes à rencontrer (liste non exhaustive) :

- Directeur Pays
- Directeur Pays Adjoint – Programmes
- Directeur Pays Adjoint – Système
- Gestionnaire de Projet
- Responsables des volets (Officier Ingénieur de Micro-Projet, Officier de Développement Economique, Officiers de Résilience et d'Engagement Communautaire)
- MEAL Manager et Junior Program Accountability and Learning Manager
- Finance Manager
- Log and Security Manager
- HR Manager
- Les bénéficiaires directs du projet sous forme d'entretiens individuels ou collectifs
- Et impérativement :
 - ✓ Autorités locales (La mairie de Port-au-Prince, La DPC)
 - ✓ Coordinateurs des Organisations de base impliquées dans le projet



C. Rapport

Le format devra suivre la trame fournie par GOAL-Haïti au début de la consultation.

a. Langue

Le rapport devra être rédigé en français dans un style simple et direct.

b. Calendrier et principales étapes dans la production et la remise du rapport

La durée totale du temps de travail estimé pour cette évaluation est de 30 jours de travail (consécutifs ou non). Le contrat débutera le 15 mars 2022 et s'étendra jusqu'au 15 mai 2022. L'élaboration du plan de travail détaillé de l'évaluation durant cette période est laissée à la discrétion du consultant mais devra impérativement prévoir les étapes suivantes relatives à la production et à la validation du rapport :

- Restitution et échanges avec le comité de suivi sur les premières conclusions du travail réalisé sur le terrain – par exemple sous forme de présentation PowerPoint – avant le départ du consultant ;
- Envoi du rapport de mission puis du rapport provisoire par e-mail au MEAL Manager de GOAL-Haïti pour révision ;
- Feedbacks du comité de suivi sur le rapport provisoire - 30 avril 2022 ;
- Production du rapport final d'évaluation à partir des feedbacks fournis par le comité de suivi ;

c. Nombre de copies du rapport

Le rapport final sera soumis par le/la consultant(e) :

- En fichier électronique ;
- En papier, en 6 exemplaires imprimés.
- Toutes les données primaires collectées (fichiers électroniques, physiques)

NB : Tous les rapports, toutes les données collectées dans le cadre de cette évaluation sont la propriété de GOAL

d. Supervision de l'évaluation

Le/la consultant(e) procèdera à l'évaluation du programme sous la supervision générale de l'Assistant Country Director – Programme (ACD-P) et sous la supervision directe du MEAL Manager de GOAL-Haïti ou toute autre personne désignée à cet effet en l'absence du MEAL Manager.

Un Comité de suivi de l'évaluation sera constitué et réunira : ACD-P, MEAL Manager, Gestionnaire de Projet, Officier Ingénieur de Micro-Projet, Officier de Développement Economique, GOAL MEL Regional Advisor, GOAL Resilience Advisor, ainsi que le représentant du maire principal de la commune de Port-au-Prince. Ce groupe de référence assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par l'évaluateur. Le groupe de référence fournira les feedbacks requis sur le rapport provisoire et le rapport final d'évaluation et validera le rapport final.

VII. LIEU DE L'ÉVALUATION

L'évaluation se déroulera à Port-au-Prince dans les quartiers de Canapé-Vert, Bas Peu-de-Chose et Haut-Turgeau. Cependant, la première rencontre de l'évaluation se déroulera au bureau de GOAL à Port-au-Prince. L'évaluateur doit effectuer des visites de terrain pour mesurer les changements apportés par les activités et mieux apprécier le degré d'atteinte des objectifs du programme.



VIII. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

- Être titulaire d'un diplôme de niveau Master en études du développement, en sciences sociales Aménagement urbain/Environnement ou dans une discipline connexe.
- Au moins 10 années d'expérience dans la coordination, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes.
- Avoir conduit au moins 3 évaluations, utilisant des critères ODEC du CAD, pour des projets de développement, gestion des risques et désastres, aménagement urbain.
- Démontrer une excellente maîtrise des enjeux liés à la mitigation des risques en milieu urbain et/ou l'aménagement urbain dans les pays en développement.
- Connaissance du contexte urbain haïtien et des acteurs intervenant dans le domaine du développement et de l'aménagement urbain.
- Capacités communicationnelles et expérience dans la facilitation d'ateliers.
- Capacité à écrire des rapports clairs et utiles (il peut être demandé de fournir des exemples de travaux précédents).
- Parlant couramment le français et l'anglais (le créole est un plus).
- Compréhension des exigences des donateurs (Union Européenne en particulier).
- Capacité à gérer le temps et les ressources imparties et à travailler dans des délais courts.
- Les publications ou travaux de recherche sur l'aménagement urbain dans les pays en voie de développement constituent un atout.
- Indépendance par rapport aux parties impliquées.
- Disponible pour toute la durée de l'évaluation.

IX. ETHIQUE D'ÉVALUATION

Le consultant retenu pour conduire cette évaluation doit-être indépendant et impartial. Il ne doit présenter aucun lien avec le projet, il ne peut avoir travaillé sur ce projet pour GOAL ou l'une des autres parties prenantes au projet.

- L'équipe d'évaluation indiquera clairement à toutes les parties prenantes consultés qu'elles n'ont aucune obligation de participer à l'évaluation. Tous les participants seront assurés qu'il n'y aura pas de conséquences négatives s'ils choisissent de ne pas participer.
- L'équipe d'évaluation obtiendra le consentement éclairé des participants.
- L'équipe de recherche s'assurera que l'autorisation préalable est reçue pour la prise et l'utilisation d'images fixes / animées visuelles à des fins spécifiques, c'est-à-dire « pour le rapport de recherche et les présentations ».
- L'équipe d'évaluation garantira l'anonymat et la confidentialité des participants et veillera à ce que les données visuelles soient protégées et utilisées uniquement aux fins convenues. En particulier, l'équipe d'évaluation utilisera de solides mesures de sécurité des données pour garantir davantage la confidentialité et l'anonymat des participants.
- L'équipe d'évaluation est chargée de déterminer si la méthodologie proposée nécessiterait ou non l'autorisation du comité de suivi et sera responsable de la validation du processus et de la formation si une telle approbation est requise.

Le contrat liant le consultant à GOAL ne peut faire l'objet d'une sous-traitance à une tierce personne. Le candidat retenu sur la base de son CV pourra s'entourer d'une équipe pour la collecte et l'analyse des données, ou la rédaction et la traduction du rapport, mais il sera tenu de conduire lui-même l'évaluation à Port-au-Prince et auprès des parties prenantes, à travers la méthodologie décrite dans l'offre technique.